

>> ELECTIONS PROFESSIONNELLES
DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

→ www.sante.cgt.fr

→ *En votant pour les candidat.e.s
présenté.e.s par la CGT, vous avez
l'assurance d'être bien défendu.e.s,
par des élu.e.s qui porteront vos
revendications tant localement
que nationalement, qu'elles soient
spécifiques ou plus générales.*



FACEBOOK :
CGT Santé Action Sociale



TWITTER :
@CgtSanteSocial



YOUTUBE :
Fédération CGT de la Santé
et de l'Action Sociale



APPLICATION MOBILE :
CGT Santé et Action Sociale

Coordonnées du syndicat

Fédération Santé et Action Sociale CGT
263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX - sg@sante.cgt.fr

Fédération Santé et Action Sociale CGT - 10/2018



Ne pas jeter sur la voie publique

ACH

ADJOINT.E DES CADRES
HOSPITALIERS

VOTEZ pour le progrès social

Protection et démocratie sociale

Égalité

Conditions de travail

Garanties collectives



Fonction Publique Hospitalière

CTE
CAPL
CAPD

Élections professionnelles Fonction publique

DÉCEMBRE
2018 **JE VOTE CGT**

ADJOINT.E DES CADRES HOSPITALIERS

LE COUTEAU SUISSE DE L'ADMINISTRATION HOSPITALIÈRE

DES PROFESSIONNEL.L.E.S QUI ONT DU MAL À SE SITUER DANS L'ÉCHIQUIER ADMINISTRATIF

- Au niveau hiérarchique
- Au niveau des fonctions
- Fragilisé.e.s par un recrutement systématique de contractuel.le.s sur des métiers correspondants à notre grade

Les postes doivent être occupés par des adjoints des cadres titulaires recrutés par concours ou nomination au choix.

La mise en place des GHT à laquelle la CGT est farouchement opposée entraîne comme nous l'avons pressenti des suppressions de postes, des transferts de compétences, une complexification du travail (Achats, informatique...).

Nous demandons une formation plus conséquente lors de la stagiérisation et tout au long de la carrière, permettant d'anticiper et de maîtriser les évolutions du métier.

UN SEUL GRADE UNE SEULE GRILLE

LA MISE EN PLACE DE PPCR N'AYANT PAS RÉPONDU À NOS ATTENTES, NOUS DEMANDONS :

- Une évolution linéaire sur une seule grille et un seul grade afin d'accéder au dernier échelon de notre grade avant le départ à la retraite.
- L'attribution de l'IFTS pour tous et toutes à partir du 1^{er} échelon et au taux maxi
- L'attribution immédiate d'une NBI de grade pour tenir compte de nos fonctions d'encadrement de proximité et de nos fonctions d'expertise,
- l'arrêt du recours de plus en plus fréquent à des contractuel.le.s sur des grades d'AAH en lieu et place de titulaires qui bloque nos possibilités d'évolution.

LES COMPÉTENCES DE NOTRE COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP)

- Changements d'échelon : Nous demandons le passage en CAP de ces changements
- Changements de grade : Nous demandons une concertation pour la définition des critères
- Titularisation : Respect de la législation qui impose le passage en CAP
- Contestations de note : Maintien de la possibilité de contester sa notation en CAP
- Conseils de discipline : Défense des dossiers des agents concerné.e.s

LA CGT REVENDIQUE :

- L'augmentation du point d'indice
- Une grille linéaire
- Le maintien et la création de postes dans nos secteurs
- L'augmentation des postes mis au concours
- Une rémunération reconnaissant nos qualifications :
- Niveau Bac : 1,4 fois le SMIC et niveau Bac+2 : 1,6 fois le SMIC
- l'arrêt du recours systématique aux contractuel.le.s.



Voter CGT en décembre 2018, c'est se donner collectivement les moyens de lutter contre la casse de notre profession et avoir la certitude que vos élu.e.s seront toujours à vos côtés pour vous accompagner dans la défense de vos droits.

**LE 6 DÉCEMBRE 2018,
VOTEZ CGT !**